

COMMUNE DE LACHAU

Compte rendu de la séance ordinaire du 21 janvier 2026

Président de la séance : Philippe MAGNUS

Secrétaire de la séance : Lou MURAT

Étaient présents : Monsieur Philippe MAGNUS, Monsieur Yves BLANC, Madame Marie-Line TREMORI, Madame Lou MURAT, Madame Christine CAPRON, Monsieur Michaël FEMY, Madame Sandrine IRENEE

Étaient représentés : Madame Isabelle RIPERT représentée par Mme Lou MURAT

Étaient absents ou excusés : Monsieur Alex RIGAT, Monsieur Cédric MICHEL, Monsieur Guillaume RICHAUD

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2025.
- 2- Informations diverses.
- 3- Comptes rendus des commissions et délégations.
- 4- Questions diverses.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

DE_2026_01 : Subvention à l'Association Mémoire Résistance pour l'accueil de collégiens Allemands lors de la cérémonie à la Nécropole Nationale d'Eygalayes, le 14 mai 2026

VOTE :

Exprimés = 8

Pour = 8

Contre = 0

Abstention = 0

Monsieur le Maire présente une demande de subvention transmise par l'Association pour la Mémoire de la Résistance et de la Déportation dans les Hautes Baronnies.

Le projet s'intitule : Devoir de Mémoire franco-allemand, visite d'un groupe de collégiens de KENSINGEN (Allemagne) pour la cérémonie en hommage aux Résistants tombés à Izon-la-Bruisse, l'un des Maquisards étant originaire de cette ville.

Le Maire rappelle : le 22 février 1944, 35 Maquisards tombaient à Izon-la-Bruisse et Eygalayes sous les balles de la Division nazie Brandebourg. Chaque année, une commémoration officielle a lieu à la Nécropole Nationale d'Eygalayes le jeudi de l'Ascension. Pour 2026, ce sera le jeudi 14 mai.

Un Maquisard d'origine allemande fut exécuté : Alfred Epstein, Juif Allemand fuyant les persécutions et réfugié à Maubec (84). Sa fille, Mme Irène de Cou fait partie du Conseil d'Administration de Mémoire Résistance. Elle entretient des liens étroits avec sa ville d'origine, Kensingen. De cette proximité, est né le projet de faire participer un groupe de collégiens à la cérémonie de l'Ascension 2026, encadrés par leurs professeurs. Le Bourgmestre de la ville ainsi qu'une délégation de personnalités engagées dans la Mémoire de la Shoah seront aussi présents.

Leur séjour est prévu du mardi 12 au vendredi 15 mai. Un hébergement est prévu pour les élèves, leurs enseignants et le chauffeur de bus à la Fontaine d'Annibal à Buis-les-Baronnies. Les personnalités seront accueillies à l'Hôtel des Arcades à Buis.

L'association recherche des aides pour financer cet événement important de l'hommage rendu aux Maquisards car, si les frais de transport sont financés par la commune de Kensigen, l'hébergement reste à sa charge.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le devoir de mémoire des événements survenus lors de la Seconde Guerre Mondiale et sur notre territoire,

CONSIDÉRANT que la Commune sera une étape de visite pendant le séjour des élèves Allemands,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 100 € à l'Association pour la Mémoire de la Résistance et de la Déportation dans les Hautes Baronnies pour participation à l'hébergement d'un groupe de collégiens de KENSINGEN (Allemagne) en visite pour la cérémonie en hommage aux Résistants tombés à Izon-la-Bruisse, le 14 mai 2026.

DE_2026_03 : Renouvellement de la demande de subvention au titre de la DETR pour le maintien du dernier commerce

VOTE :
Exprimés = 8
Pour = 8
Contre = 0
Abstention = 0

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a engagé un programme d'action en vue de la redynamisation du centre du village portant sur des projets autour de la restauration et la mise en valeur du patrimoine, du développement de l'activité commerciale (acquisition d'une licence IV, mise en place d'un marché hebdomadaire, création d'un bistro communal...), de maintien de services publics (Agence Postale Communale, Espace de Vie Sociale), de développement d'animations villageoises et d'accueil de nouveaux habitants (lotissement communal).

Afin de l'aider à préciser ses objectifs et de s'engager dans une approche opérationnelle, la commune a confié au CAUE de la Drôme une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage qui a consisté en l'animation de réunions d'échanges sur le projet villageois.

Le Maire précise que suite à la fermeture du dernier bar-restaurant en 2009, la commune a acquis une licence IV et aménagé et progressivement un bar restaurant communal dans la Salle des Fêtes. Il est évident que le bâtiment n'est pas adapté et que le partage des usages n'est pas sans poser des problèmes. Il rappelle que l'ancien « Café PAU », implanté dans le tissu dense du centre du village à proximité de la mairie et du marché hebdomadaire sur la parcelle AB 239 d'une superficie de 353 m², se trouvant à la vente, la Commune s'est portée acquéreur de l'ensemble immobilier.

Le Maire rappelle qu'une demande de DETR a été déposée le 24 janvier 2025 sous le n°22109064. La demande a été rejetée pour 2025, cependant il y a possibilité de reformuler une demande actualisée pour 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2023-07 du 31 mars 2023 portant choix du Cabinet Eric GERNEZ pour la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation de l'ancien Café PAU pour un montant de 58 095,60 €,

VU la délibération n°2025-01 du 17 janvier 2025 portant demande de subvention au titre de la DETR pour le maintien du dernier commerce,

CONSIDÉRANT que le projet villageois a fait l'objet d'une candidature à l'appel à projet « centres villes et villages » du Département de la Drôme et que celui-ci a reçu un avis favorable.

CONSIDÉRANT qu'il ressort du projet villageois que la réinstallation de l'activité du bar-restaurant est la priorité de ce programme.

CONSIDÉRANT que l'ensemble immobilier a été acquis par acte administratif le 10 juillet 2023 moyennant le prix de 140 000 € hors frais de mutation évalués à 5 000€.

CONSIDÉRANT que dans l'Avant-Projet-Sommaire rendu par le Cabinet Eric GERNEZ, le montant des travaux est estimé à la somme de 435 000 € HT,

CONSIDÉRANT que le montant total de l'opération peut être évalué à la somme de 623 976 € HT (145 000 € pour l'acquisition, 40 840 € pour la Maîtrise d'Ouvrage et 434 636 € pour les travaux relatifs au commerce),

CONSIDÉRANT les demandes de subventions déposées auprès du Département de la Drôme et de la Région Auvergne Rhône Alpes,

CONSIDÉRANT l'attribution du permis de construire pour les travaux, délivré le 25 juin 2025 sous le numéro PC02615424N0003,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après exposé du Maire et en avoir délibéré,

SOLLICITE une subvention de 50 000 € au titre de la DETR 2026 en vue du maintien du dernier commerce sur la Commune.

DE_2026_04 : Acquisition d'un four mixte professionnel pour le bistro communal

VOTE :

Exprimés = 8

Pour = 8

Contre = 0

Abstention = 0

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'exploitation temporaire de la salle des fêtes pour l'activité du bistro « le Relais de la Tour » et dans l'optique de la réhabilitation de l'ancien Café Pau pour le transfert ladite activité, il y a lieu de faire l'acquisition d'un nouveau four pour la cuisine. En effet, le four jusqu'alors mis à disposition de l'exploitant du bistro dans la cuisine de la salle des fêtes est hors d'usage.

Après recherches, un four d'occasion répondant aux attentes a été repéré sur le Bon Coin dans le secteur proche. Il s'agit d'un four mixte professionnel de marque GIORIK, modèle KH061W, qui est proposé pour un montant de 1.000 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer le four défectueux de la cuisine de la salle des fêtes, mise à disposition de l'exploitant du bistro « le Relais de la Tour »,

CONSIDÉRANT que le prix à neuf du four mixte professionnel GIORIK modèle KH061W s'élève à plus de 7.000 €, support compris,

CONSIDÉRANT l'état d'entretien, le bon fonctionnement et les accessoires fournis, y compris la table support, du four d'occasion proposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après exposé du Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition du four mixte professionnel d'occasion de la marque GIORIK, modèle KH061W, trouvé sur le Bon coin pour un montant de 1.000 €,

DONNE pouvoir au Maire pour régulariser l'acquisition du matériel susmentionné.

Publication certifiée conforme au registre.

Philippe MAGNUS, Maire de LACHAU, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes, lesquels peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de leur date de publication selon les articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT.